

# Profession de foi CCP

## des agents d'enseignement, d'orientation et d'éducation

Engagée depuis longtemps dans la lutte contre la précarité, la CGT Educ'action Créteil est la première organisation syndicale des non-titulaires de l'academie de Créteil. La CGT, avec ses élus, est résolument attachée à la défense de tous les salariés. Elle est une force à vos côtés, pour vous défendre et conquérir de nouveaux droits.



### Titularisation de tous Les non-titulaires sans condition de concours, ni de nationalité.

“Pour une titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les non-titulaires

Alors que nous en sommes déjà à 2 années sur les 4 du plan Sauvadet dit de titularisation, on ne peut que constater que le nombre de titularisations est loin des promesses. Les raisons de ces résultats sont connues : manque, voire absence de formation, attitude de « tri », voire de refus de ces recrutements par certains jurys... Cette rentrée voit seulement l'arrivée 238 stagiaires sauvadets cristoliens (270 en 2013). En parallèle la précarité ne diminue pas dans l'académie (11% des enseignants). Les contractuels sont la variable d'ajustement du rectorat. Ça suffit!

**La CGT Educ'action Créteil exige que le plan Sauvadet soit appliqué réellement, permettant dans un premier temps à certains non-titulaires de sortir de la précarité.**

**Elle revendique en parallèle l'ouverture de discussions concrètes pour un réel plan de titularisation, sur la base d'une titularisation sans condition de concours ni de nationalité.**

“Pour le réemploi de tous les non titulaires dans des conditions dignes”

Depuis des années, les conditions de réemploi des contractuels se dégradent : affectations tardives, sur plusieurs établissements parfois très éloignés, des temps partiels imposés. Selon les années, certaines disciplines recrutent et d'autres ne renouvellent pas tous les collègues précaires. Les difficultés de gestion entraînent des retards d'affectations qui se répercutent sur la rémunération des agents alors même que le support budgétaire existe. Le rectorat se permet de ne pas respecter les délais de rigueur pour informer un agent non-titulaire de la poursuite ou pas de son contrat : délais de un mois pour des agents sous contrat de plus de 6 mois.

**La CGT Educ'action Créteil exige que le rectorat cesse de bafouer les droits des personnels précaires.**

**La CGT Educ'action revendique :**

- le réemploi de tous les non-titulaires.
- La fin des temps partiels imposés et l'affectation des heures manquantes des agents sur des zones de remplacement.
- Le début de la prise en compte de la rémunération aligné sur la date de la vacance du poste et non celle de l'affectation.

“Pour des affectations étudiées en commission paritaire sur la base de règles transparentes”

Malgré l'édition d'une circulaire édictant de nouvelles règles d'affectation, force est de constater qu'encore une fois les affectations des non-titulaires a lieu dans la plus grande opacité. Difficile de savoir pour un tel ou un tel qu'elle a été la raison de leur affectation : maintien sur poste à la demande du chef d'établissement ? ancienneté ? demande d'un inspecteur ? Le rectorat ne communique aucun barème clair ainsi que la liste des postes vacants pour que les organisations syndicales contrôlent et améliorent les affectations dans la plus grande clarté. Le rectorat assume priver les non-titulaires du droit à un fonctionnement paritaire.

**La CGT Educ'action Créteil revendique la tenue de commissions consultatives paritaires compétentes pour acter les affectations des non-titulaires selon des règles claires.**

## “Pour des moyens permettant une gestion convenable des agents non titulaires”

Les personnels du rectorat ont aussi connu des fermetures de postes et une augmentation de la précarité. Cette situation est d'autant plus préoccupante à la DPE2 qui a vu ces dernières années une augmentation des personnels contractuels relevant de leur gestion. Ainsi il devient presque impossible d'avoir le service au téléphone ou par email. Des retards sont pris dans la gestion de certaines situations ou la transmission de documents importants pour la carrière des agents non-titulaires : contrat lors de la prise de poste, prise en compte des promotions ou des CDIisation ... Nombre d'agents connaissent des situation sociale très difficiles dues à la non transmission des attestations de fin de travail permettant de toucher l'allocation chômage. Il ne s'agit pas d'opposer les salariés qui connaissent la même dégradation de leurs conditions de travail.

**La CGT Educ'action Créteil revendique une augmentation substantielle des moyens alloués à la DPE2.**

## “Pour une revalorisation du traitement de toutes et tous”

La valeur du point, gelée depuis juillet 2010, n'arrête pas de se déprécier par rapport à l'inflation. Depuis janvier 2000, elle a perdu plus de 14 %, c'est autant de pouvoir d'achat en moins pour les agents de la fonction publique. Rappelons d'abord une vérité première : la crise, c'est celle du système capitaliste. C'est bien la course folle aux profits qui l'a provoquée. Pour la CGT, il n'est donc pas question d'accepter que ce soit la majorité des salariés qui en fasse les frais ; pas davantage les agents de la Fonction publique qui n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique. Dans ce contexte, il est d'autant plus inadmissible que les CDI ne soient rémunérés qu'à 70% quand ils se sont pas affectés sur un plein temps.

**La CGT Educ'action Créteil revendique :**

- **Un rattrapage immédiat à hauteur de 400 €, soit 90 points d'indice.**
- **Une revalorisation de la grille des non titulaires de Créteil pour ne pas avoir de rémunération nette inférieure à 1800 €.**
- **La mise en place d'une prime de précarité.**
- **Le paiement à 100% des agents en CDI**
- **L'égalité entre les indemnités des titulaires et des non-titulaires**



## “Pour un renforcement des droits des personnels non-titulaires”

La précarité est trop souvent synonyme de fragilité : poids de la hiérarchie sur le renouvellement ou non des contrats de travail, sur les affectations. Trop d'inspections ou d'avis de chef d'établissement sont ressentis comme des sanctions pouvant entraîner un licenciement. Une fragilité qui se retrouve aussi dans le rapport au travail, les agents non-titulaires n'ont pas accès à une formation professionnelle satisfaisante.

**La CGT Educ'action Créteil revendique :**

- **L'étude de toutes les situations de non renouvellement administratif en commission paritaire, permettant ainsi aux agents de bénéficier de la défense de leurs élus paritaires**
- **La mise en place d'une véritable formation pour les personnels non-titulaires.**